

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (2021)
Heft: 2317

Rubrik: Espresso

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

internationales en matière de violences. Elle néglige notamment la [Convention d'Istanbul](#), entrée en vigueur en Suisse en avril 2018, selon laquelle tout acte sexuel avec une personne non consentante doit être constitué en infraction pénale.

La Commission du Conseil des États, malgré les inquiétudes exprimées par les milieux qui

redoutent une inversion du fardeau de la preuve, maintient qu'une modification de la loi ne permettrait pas aux victimes d'être mieux protégées. Ainsi, deux visions de la notion de viol s'affrontent. Cette opposition confirme que le combat pour la protection des femmes et des hommes victimes d'agressions sexuelles doit être poursuivi.

Expresso

Les brèves de DP

UDC irresponsabilité chronique

Des propositions constructives et susceptibles de trouver un soutien majoritaire ? Ne les cherchez pas du côté de l'UDC. Dernier témoignage de l'irresponsabilité de ce parti, les déclarations de deux de ses ténors. Magdalena Martullo-Blocher dénonce la dictature instaurée par le Conseil fédéral à l'occasion de la pandémie et cite en exemple la Chine. Son collègue Roger Köppel en appelle à la désobéissance civile, invitant les restaurateurs à ouvrir leurs portes dès le 1er mars quoi qu'il advienne.

Pour mémoire, les parlementaires font serment d'observer la Constitution et les lois.

En quoi l'UDC a-t-il contribué à la lutte contre la pandémie ? Sous sa pression, le premier confinement a été levé trop tôt et trop largement, ce qui a favorisé la deuxième vague épidémique. Et elle a systématiquement rechigné à dédommager correctement les victimes économiques de cette crise et refusé des réductions de loyer pour les commerçants. | *Jean-Daniel Delley, 15.02.2021*